

Initiatives en matière de nutrition et d'activité physique de la Commission européenne de Septembre 2019

Marie-Laure UHLRICH
Titulaire du Master 2 Juriste européen

Face au constat alarmant de l'augmentation de l'obésité au sein de l'Union européenne (UE), la Commission européenne a décidé de s'investir encore davantage pour lutter contre les maladies non transmissibles dues en partie à une mauvaise alimentation et à un manque d'activité physique. Afin de lutter contre ces problèmes de santé publique, et surtout à titre de prévention, la Commission propose des outils pratiques dans le but d'accompagner les États membres et les citoyens. Cette initiative de l'Union s'inscrit dans une stratégie globale qui a déjà commencé au niveau international notamment avec les objectifs de développement durable des Nations unies pour 2030, et les objectifs de l'OMS sur les maladies non transmissibles.

La Commission s'efforce d'aider les Européens à trouver des aliments plus sains dans les rayons de supermarchés, à améliorer les repas dans les écoles et à créer davantage de possibilités d'activité physique dans toute l'Europe :

- Un accord a été négocié avec les fabricants de produits alimentaires pour réduire de 10 % les sucres ajoutés dans les aliments transformés d'ici 2020 ; un projet pilote de base de données sur les caractéristiques nutritionnelles des produits alimentaires dans l'UE a été commandé en 2017 afin d'aider à vérifier si les produits alimentaires contiennent de moins en moins (ou de plus en plus) de sel, de graisse ou des sucres ;
- Un outil destiné à aider les écoles à conclure des meilleurs contrats de restauration a été lancé en 2017 ;
- Deux États membres ont décidé de ne subventionner pleinement que le lait sans sucres ajoutés destiné à être distribué dans les écoles primaires et plusieurs acteurs de l'industrie se sont engagés à réduire les sucres ajoutés de 10% d'ici 2020 ;
- En 2017, six États membres ont attribué au plan d'action sur l'obésité infantile le mérite d'avoir directement déclenché ou facilité l'adoption d'un plan national spécifique sur la nutrition.

Pour les prochaines années, la Commission s'est fixé ces différents objectifs :

I- La reformulation de la composition des produits alimentaires

La reformulation des produits alimentaires permet d'éliminer les excès de sucre, de sel et de graisse des produits achetés chaque jour dans les supermarchés de l'UE. Elle aide les citoyens de tous les milieux sociaux à avoir une alimentation plus saine et soutient les entreprises innovantes.

La Commission a lancé, comme précisé ci-dessus, un appel d'offres pour la création d'une base de données sur les caractéristiques nutritionnelles des produits alimentaires au sein de l'UE. Elle informera les autorités, les consommateurs et l'industrie sur les possibilités d'amélioration des produits alimentaires. Le but est de renforcer les initiatives nationales de reformulation et soutenir le choix des consommateurs, l'innovation et l'égalité des conditions de concurrence pour l'industrie.

II- Lutter contre le marketing agressif

Le marketing alimentaire est l'une des premières causes de la mauvaise alimentation. En effet, il est omniprésent dans les médias, sur les réseaux sociaux. Il s'agit également de la façon dont sont placés les produits dans les rayons de supermarchés. Toutes ces stratégies mettent les citoyens, et plus particulièrement les enfants, dans une situation de vulnérabilité. Il devient ainsi plus difficile de faire le

bon choix. Les effets de l'exposition des mineurs à la télévision et au marketing en ligne de produits alimentaires riche en graisse, en sel et en sucre sont alarmants.

Une étude de la DG SANTE et de la DG CONNECT a été lancée en 2017 sur l'exposition des mineurs à la télévision et au marketing en ligne de produits alimentaires riches en graisses, en sel ou en sucre. Puis en 2019, le Centre commun de recherche a été invité à produire une cartographie des initiatives visant à réduire la pression commerciale afin que les États membres puissent identifier les meilleures pratiques sur lesquelles s'appuyer. Ces outils permettent aux États membres d'utiliser pleinement le potentiel de la directive sur les services de médias audiovisuels¹, qui appelle à l'élaboration de codes volontaires européens pour réduire l'exposition des enfants à la commercialisation agressive des aliments.

III- Le transfert de connaissances

En ce qui concerne le transfert de connaissances, une mise à jour du rapport de l'OCDE sur l'économie de la prévention a été commandée afin de fournir des arguments supplémentaires aux États membres pour défendre la santé publique.

La Commission a également organisé des ateliers spécifiques sur la reformulation et la taxation des denrées alimentaires, présentant les dernières preuves scientifiques d'impact (de l'OCDE et de l'OMS), les conseils juridiques d'autres services et les expériences réelles des États membres. En 2017, le Centre commun de recherche a commencé à produire une série de notes d'information ciblées à l'intention des décideurs politiques, répondant ainsi au besoin de résumés courts, conviviaux et scientifiquement précis des derniers éléments probants, données et exemples de mise en œuvre. Celles-ci ont maintenant évolué pour devenir le portail de connaissances sur la promotion de la santé et la prévention des maladies.

Un effort vise à inclure la santé (y compris la nutrition et l'activité physique) dans toutes les politiques. Ceci implique également que la DG SANTE apporte sa contribution aux discussions sur le régime des fruits, légumes et lait (à la suite de quoi deux autres États membres ont décidé en 2017 et 2019 que seul le lait blanc non sucré serait entièrement subventionné dans les écoles primaires) et à la modernisation de la politique agricole commune.

Une initiative conjointe de tous les États membres et de la Commission permettra d'adapter et de mettre en œuvre des pratiques qui ont déjà fait leurs preuves dans les domaines mentionnés ci-dessus. À partir de 2020, elle favorisera le contrôle de la reformulation des aliments, la réduction de la commercialisation agressive auprès des enfants d'aliments à forte teneur en matières grasses, en sel et en sucre, et l'amélioration des marchés publics de denrées alimentaires.

¹ Directive 2010/13/UE sur les services de médias audiovisuels (SMA)